



KEOLIS DIJON MOBILITES
A l'attention de M. FONTAINE
49 rue des Ateliers
21000 Dijon

A Dijon le, 03/06/2019

Monsieur,

Depuis quelques temps nous constatons une recrudescence de la violence dans le secteur Chenove. Dans la nuit du 1^{er} juin un salarié a été mis en danger, en allant retirer un panneau de signalisation placé volontairement sur les voies de tramways, par plusieurs jets de pierres dans sa direction et un autre blessé dû également à des jets de pierres.

Je vous rappelle que l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.

C'est pourquoi par la présente je vous demande de bien vouloir mettre en place, par tous les moyens mis à votre disposition, une mise en sécurité des salariés dans ce secteur.

En cas de manquement notre section syndicale mettra toute en œuvre afin de faire respecter cette mise en sécurité.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses

M. VANDENBROUCKE

Responsable syndicale de section

Copie à : inspection du travail
M. le Préfet
Médecine du travail
Monsieur le Maire de Chenove